

## Direction de l'environnement, de l'aménagement , du logement et de la mer de Mayotte

### Avis de Publicité relatif à appel à manifestation d'intérêt pour une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public maritime (DPM)-Commune de Boueni

Annonce n° 928  
Type Avis au public  
Parution web 18/03/2026  
Parution print 18/03/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM\_20260318.pdf)

---

### Avis de Publicité relatif à appel à manifestation d'intérêt pour une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public maritime (DPM)

Commune de BOUENI

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques , l'Etat lance un appel à candidature avec mesure de publicité (article L.2122-1-1 du CG3P) pour l'attribution d'une AOT en vue de l'exploitation, de la mise en valeur d'une partie de la parcelle cadastrale AN/130 sise à Bambo-ouest commuen de Bouéni occupée pour bar restaurant.

Le cahier de charge pour la constitution de dossier de candidature est téléchargeable sur le site inter-net de la préfecture de Mayotte (Onglet publications / Appels à projets / Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime pour exploitation économique).

Le dossier de candidate doit être remis pour le 20 avril 2026 à J2h00 :

- sous enveloppe fermée à l'adresse suivante en deux exemplaires contre récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

DEALM de Mayotte Unité Gestion Foncière BP 109  
Terre plein de M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU.

- par voie électronique à l'adresse ci-après :

udpm.suah.dealm-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

L'enveloppe contenant l'ensemble des documents demandés devra comporter les mentions suivantes NE PAS OUVRIR

Dénomination du candidat  
«CANDIDATURE AMI PLAGE BAMBO-UEST»

#### Dossier comprend

- Cahier de charges de l'appel à candidature
- Le présent avis de publicité
- Imprimé de demande d'occupation du DPM à remplir + tableau de financement
- Extrait de plan

---

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.